

APPEL A CANDIDATURE POUR LA POSE DE SAPINS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

À l'approche des fêtes de fin d'année, la Ville de Saint-Paul souhaite offrir à ses habitants et visiteurs un cadre enchanteur, propice à la convivialité et à la célébration. Dans cette optique, et pour faire briller la magie de Noël au cœur de la ville, elle aspire à installer deux sapins géants majestueusement décorés. Nous faisons donc appel aux entreprises créatives et passionnées, capables de créer une atmosphère féerique et festive pour sublimer nos espaces et enchanter petits et grands.

1. Lieux et dates de positionnement des sapins :

Les sapins seront installés à des emplacements stratégiques pour maximiser leur visibilité et créer des points d'animation festive :

- Débarcadère de Saint-Paul du 1^{er} décembre 2025 au 15 janvier 2026
- Place du forum à Saint-Gilles-les-bains du 1^{er} décembre 2025 au 15 janvier 2026

2. Détail des prestations demandées :

- Fourniture des sapins :
 - Hauteur : 6 mètres pour chacun des deux sapins.
 - Sapins naturels ou artificiels, selon la proposition, avec une attention particulière à la qualité et à la durabilité.
- Installation et désinstallation :
 - Le prestataire prendra en charge la livraison, l'installation et la désinstallation des sapins à chaque emplacement.
 - Des dispositifs de fixation devront être mis en place pour assurer la sécurité et la stabilité des sapins, notamment face aux intempéries .
- Décoration :
 - Thème de Noël, intégrant des couleurs festives et des éléments traditionnels (boules, guirlandes, rubans, figurines, etc.).
 - Décorations résistantes aux conditions climatiques.
 - Les matériaux utilisés devront être de haute qualité et respectueux de l'environnement.
- Éclairage :
 - Installation de guirlandes lumineuses à LED, à faible consommation d'énergie.
 - Mise en place d'une solution d'alimentation électrique sécurisée (raccordement aux installations existantes).
 - Possibilité de prévoir des animations lumineuses (guirlandes clignotantes, changements de couleurs).
- Entretien, maintenance et sécurité :

La Ville de Saint-Paul décline toute responsabilité en cas de dégradation, vol, ou détérioration des installations (sapins, décorations, guirlandes lumineuses, etc.) après leur installation sur les lieux prévus. Le prestataire est tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la solidité et la sécurité des installations et de souscrire à une assurance couvrant les risques éventuels de dégradation ou de dommages.

Par ailleurs, le prestataire reste entièrement responsable de l'entretien des sapins et des décorations pendant toute la période des festivités. En cas de détérioration ou d'incidents, il s'engage à effectuer les réparations ou le remplacement des éléments endommagés à ses frais.

3. Détail de l'offre :

Les entreprises candidates devront fournir un dossier complet comprenant :

1. Proposition technique et créative :

- Un descriptif détaillé des sapins proposés (naturels ou artificiels), des matériaux utilisés pour la décoration et les guirlandes lumineuses.
- Une présentation visuelle (croquis, photos de réalisation similaires) de la décoration envisagée.

2. Devis détaillé :

- Fourniture des sapins.
- Coût de l'installation, de la décoration et des guirlandes lumineuses.
- Estimation des frais de maintenance pendant la période des fêtes.

3. Planification de l'installation :

- Le calendrier des opérations doit inclure la date de livraison, la pose des sapins, l'installation des décorations et la mise en service des guirlandes lumineuses.
- Les sapins devront être installés et illuminés durant la première semaine de décembre, afin de lancer les festivités simultanément.

4. Engagement en matière de développement durable :

- Préciser les actions mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de la prestation (utilisation de LED, matériaux écologiques, etc.).

5. Documents administratifs

- KBIS de moins de 3 mois
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Déclaration sur l'honneur de régularité fiscale et sociale

4. Critères de sélection :

Les candidatures seront retenues en fonction des critères suivants :

1. Qualité esthétique et créativité des propositions.
2. Prix global de la prestation.
3. Expérience et références (photos de vos réalisations).
4. Fiabilité des installations (sécurité, solidité).
5. Engagements en matière de développement durable

Conditions de participation

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de la Ville et le déposer sur place ou par courrier à la mairie, à la Direction de la Valorisation Économique et Touristique **avant le 31 octobre 2025, à 15 heures**. Les candidatures peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-saintpaul.fr.